

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 25 MARS 2011

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 25 mars 2011 à vingt heures, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Messieurs LEGRAND – PIERRAIN - ANGLADE – SEGURA – BARRAULT – ALLOUC HE - Mesdames DECHELLE - ADT GUILBERT – Mademoiselle CHAILLOT.

Absent excusé : Monsieur FOURNIER

Absent non excusé : Monsieur PRADO

Pouvoir donné : Monsieur FOURNIER donne pouvoir à Monsieur LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe BARRAULT.

DELIBERATIONS :

Autorisation de mandatement d'une dépense d'investissement :

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à mandater les honoraires du Maître d'œuvre et de la société de travaux publics pour les travaux de la tranche 2 du contrat triennal de voirie.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à mandater la facture de travaux sur la chaudière communale.

COMPTES DE GESTION-COMPTES ADMINISTRATIFS-BUDGET

Monsieur Thierry Ségura, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les comptes gestion et comptes administratifs de la commune, du CCAS et service de l'eau. Des informations en provenance de la trésorerie ne sont pas en notre possession, le vote du budget ne pourra se faire que lors du prochain conseil fin avril.

Budget prévisionnel : nous sommes dans une année de fin de chantier concernant l'enfouissement de l'éclairage public. Nous envisageons de réaliser la continuité de ces travaux rue des sables et rue de la varenne. L'année de réalisation de ces travaux sera à définir en fonction des l'impact de la réforme des collectivités territoriales sur les finances de la commune et du niveau de recettes encaissées.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame Adt-Guilbert nous fait part du travail des élus en charge de ce dossier, concernant les responsabilités de la commune. Au cours d'un prochain conseil, il conviendra de nommer des référents aux différents postes de ce plan communal de sauvegarde.

AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans l'attente du vote du budget et compte tenu de l'avancement des travaux de la tranche 2 du contrat triennal de voirie, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire à mandater les honoraires du Maître d'œuvre et de la société de travaux public retenue pour l'exécution des travaux.

En outre, les travaux sur le chaudière de la mairie doivent être effectués fin mars, dans l'attente du vote du budget, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire à mandater la facture de ces travaux.

LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le conseil municipal rappelle que la salle communale ne peut pas être utilisée par les preneurs à des fins commerciales.

VACATIONS DE MADAME GERARD

Une étude se fait auprès des services de la CNRACL pour permettre l'assistance de madame Gérard à mademoiselle Godano pour finaliser la passation des consignes et pour palier les absences pour congés et/ou formation de mademoiselle Godano afin d'assurer les permanences en mairie.

SURTAXE DE L'EAU

Un courrier est adressé à VEOLIA pour connaître leur responsabilité concernant les travaux sur les branchements plomb de la commune. Dans le cas de la responsabilité de la commune, une surtaxe de l'eau sera mise en place par délibération pour la réalisation de ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au CM du souhait de Monsieur Jean-Jacques ULLINO de faire l'acquisition de la parcelle AE42 pour réaliser un verger.

Madame Déchelle s'est inquiété de la situation physique et financière d'un habitant de la commune. Après entretien, Mme Déchelle nous suggère de nous rapprocher de son médecin et d'apporter toute notre attention et vigilance à son état de santé.

Monsieur le Maire se rapproche du SIESM pour connaître les possibilités d'économie réalisable concernant l'éclairage public.

Deux marchands de pizza ont posé leur candidature pour travailler dans le village, le conseil municipal a décidé de ne pas donner de suite favorable à ces demandes.

Messieurs Pierrain et Anglade nous font part d'un entretien avec Monsieur Laurent VARNEY concernant la possibilité d'un futur contrat rural, le conseil municipal étudie les possibilités d'utiliser cette forme de financement pour des travaux concernant la commune.

Monsieur le Maire va s'informer auprès des entreprises concernées pour la réalisation éventuelle d'un columbarium dans le cimetière de BOISSETTES.

Prochain conseil municipal le vendredi 29 avril 2011 à 20 heures

Le maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,